



# Le recto-verso

Communauté de Communes

Bangor – Le Palais – Locmaria – Sauzon

ccbi.fr

Le site de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer

La CCBI  
Les espaces naturels  
les Déchets  
L'eau et l'assainissement  
Enfance et jeunesse  
Vie associative et culturelle  
L'agriculture  
Le tourisme

Actualités

Offres d'emploi

Marchés publics

\* Étaient présents :

A. CASTERS, F.X. COULON, C. GUILLOTTE,  
F. LE GARS, M.L. MATELOT, M.F. MORVAN, N. NAUDIN, J. OLIÉRIC,  
M.C. PERRUCHOT, G. TANGUY, P. VIARD

\* Étaient absents excusés (ayant remis  
pouvoir) :

J.Y. BANNET, P.Y. DESARD, T. GROLLEMUND, A. HUCHET,  
G. LE CLECH, J. MORVANT

\* Était absent excusé (n'ayant pas remis  
pouvoir) :

B. GIARD

\* Était absent non excusé :

G. BERTHO

\* Était également présent :

F. BESNIER (C.C.B.I.)

## Séance du 12 janvier 2012

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

C'est Marie-Christine PERRUCHOT qui remplit les fonctions de secrétaire de séance.

### Personnel

Il faut former un personnel au Sauvetage Secourisme du Travail et mettre à niveau le diplôme de SSIAP1 (*Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne niveau 1*) du personnel affecté à la salle Arletty. C'est l'école de sécurité SERIS SECURITY (44) qui effectuera ces formations pour un montant de 620 € HT.

Pour permettre à un personnel d'intervenir dans les locaux ou armoires réservés aux électriciens, l'école de sécurité SERIS SECURITY lui délivrera une habilitation électrique pour un montant de 240 € HT.

En raison de la modification du tableau des effectifs, il est nécessaire de mettre à jour le régime indemnitaire des agents de la CCBI.

Le Comité National de l'Action Sociale (CNAS) a adopté une charte de l'action sociale pour réaffirmer les valeurs qui lui sont essentielles comme la solidarité et la mutualisation. La CCBI est signataire de cette charte.

### Plan Accessibilité, Voirie, Espace public (PAVE)

La CCBI accueillera un stagiaire, étudiant à l'IUT de la Roche-sur-Yon qui prépare une licence professionnelle d'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Le stage portera sur l'élaboration du diagnostic du PAVE, la définition d'une méthode et d'une traduction graphique (SIG) et sur la production de mise en conformité pour une mise en accessibilité des déplacements. Il se déroulera du 6 février au 16 mai 2012. Une indemnité lui sera versée et sera égale à 436,04 € par mois.

### Salle Arletty

Dans le cadre de la promotion culturelle 2012 de la salle Arletty, le film « Les enfants du paradis » sera diffusé le 28 janvier 2012 à 20 h 30 et le 29 janvier 2012 à 15 h.

Des films anciens sur Belle-Île seront projetés à la salle Arletty le samedi 18 février 2012 à 18 h et le dimanche 19 février 2012 à 15 h. Le montant des dépenses est égal à 555 € dont 300 € de numérisation. Les entrées sont gratuites.

La salle accueillera le 31 mars le spectacle des sœurs BERVAS. Les entrées sont fixées à 8 €, 5 € pour les moins

de 18 ans et gratuit pour les moins de 12 ans. Les dépenses sont égales à 2 785 €.

La gratuité de l'occupation de la salle Arletty est accordée à l'association « Bellithon » pour l'organisation de « Merci téléthon » le 21 janvier 2012 au motif qu'il s'agit d'une action reconnue d'utilité publique.

### Espaces naturels

La CCBI accueillera un stagiaire, étudiant de l'UBO en 4<sup>ème</sup> année de master expertise et gestion de l'environnement littoral. Le stage portera sur la réorganisation du SIG (Arc View 9.1) « espaces naturels » et la mise en place d'un observatoire géoréférencé des espèces invasives. Le stagiaire sera rémunéré à hauteur de 436,04 € par mois.

### Eau

Le bilan de la gestion 2010 du service d'eau est présenté aux conseillers. En voici les principaux indicateurs :

Une somme de 962 326,69 € a été mise en recouvrement auprès des abonnés au titre de la facturation 2010 (abonnement et part proportionnelle). La « surtaxe » dégagée par le prix fixé par le Syndicat Départemental de l'Eau et reversée par le fermier à la collectivité s'élève à 280 271,92 €.

Après prise en compte des charges éligibles au calcul de la péréquation départementale, il apparaît que le service d'eau de la C.C.B.I. présente un déficit de 247 979,97 € au titre de la péréquation départementale.

### Centre de secours

Une convention de subrogation est signée avec les services du SDIS du Morbihan au profit d'un agent intercommunal dans le cadre d'une action de formation « Tests d'aptitude GRIMP ».

### Projet de construction du nouveau centre de secours :

C'est la société EADM qui a été désignée mandataire. Il convient maintenant de désigner le maître d'œuvre. La procédure choisie est celle d'un concours restreint anonyme. L'estimation prévisionnelle des honoraires

du maître d'œuvre a été estimée à 192 542 € HT. Trois candidats ont été admis à concourir : les groupements Studio 02, Cras et Boisdron & Associés.

Le jury de concours a classé les trois projets comme suit :

- Projet classé n° 1 (lauréat) : **Studio 02**
- Projet classé n° 2 : **Cras**
- Projet classé n° 3 : **Boisdron & Associés**

EADM, agissant au nom et pour le compte de la CCBI, va donc signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement lauréat : Studio 02/ASTEC/LIDOVE, pour un montant de 202 750 € HT. Chacune des deux autres équipes admises à concourir sera indemnisée à hauteur de 7 300 € TTC.

### Finances

Le budget du compte principal de l'exercice 2011 fait l'objet d'une décision modificative d'un montant de 3 900 €.

### La BRISE

La BRISE devient le service intercommunal de l'Information Sociale et de l'Emploi.

La BRISE a prononcé sa dissolution. Par délibération du 15 décembre 2011, la communauté de communes a repris l'activité de l'association, ses fonds résiduels, ses biens mobiliers, son matériel et son personnel. Le logiciel de gestion GOBRISSE a fait partie de la reprise. La maintenance de ce logiciel était et restera confiée à Gilles BACHMANN pour un montant de 886,84 € par semestre révisable annuellement, à compter du 15 janvier 2012, pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

### Informatique

La maintenance du matériel informatique des services de la communauté de communes a été confiée à Gilles BACHMANN en contrepartie d'une redevance semestrielle égale à 135 € TTC par poste de travail et par semestre. Il convient donc d'intégrer les postes de la BRISE dans le parc intercommunal.

**Le président lève la séance à 22 h 18.**



## L'actualité de la C.C.B.I.

**Consultez le site de la communauté de communes ([www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr)) pour avoir tous les détails.**

### Conseils communautaires

Prochains conseils les 15 mars et 11 avril 2012 à 20 h, salle Arletty. Les séances du conseil sont publiques.

### Service enfance jeunesse

**Info**

Depuis le mois de janvier 2012, l'accueil de loisirs est géré par l'association **les PEP 56**. L'espace Jeunesse du Palais est fermé et rouvrira ses portes prochainement. Pour tout renseignement, veuillez contacter le responsable au 02.97.31.36.37.

Service Enfance Jeunesse et vie associative  
Haute Boulogne - 56360 - Le Palais  
[service.jeunesse.assos@wanadoo.fr](mailto:service.jeunesse.assos@wanadoo.fr)

Les PEP 56  
La solidarité en action

(délibération 11-108-27), il revient au propriétaire de tout logement, local ou bâtiment de nous prévenir *par écrit* de tout changement de situation (cf. article 6).

**La CCBI doit impérativement être avertie avant la facturation** (qui interviendra en mai ou juin 2012) :

- de tout *mouvement de locataire* (cf. article 7),
- de toute *modification dans la composition du foyer* (cf. article 6),
- et de toute *vente* (cf. article 6),
- *lorsqu'un logement est inoccupé* (cf. article 6).

**Ces déclarations doivent être accompagnées de justificatifs :**

- un *bail de location*,
- un *certificat de naissance*, une *preuve de domiciliation* sur le continent, un *avis d'imposition*, un *certificat de décès*,
- une *attestation fournie par le notaire* (cf. article 6),
- un justificatif prouvant la *fermeture des compteurs d'eau et d'électricité* (cf. article 6).

**Tous les logements** nouvellement livrés, les bâtiments réhabilités ou scindés en plusieurs unités d'habitation (est pris en considération le nombre de cuisines) doivent évidemment faire l'objet d'une déclaration par le propriétaire.

*La REOM est due par l'usager du service* (cf. article 6), autrement dit l'occupant et non le propriétaire (hors locations saisonnières).

**Sont concernés par la REOM** (cf. article 4) :

- les *résidences principales* (résidents à l'année),
- les *résidences secondaires* (gîtes, meublés touristiques...) et les **chambres d'hôtes** (adossées à l'habitation principale),
- les *professionnels* (hôtels, restaurants, campings, commerçants, artisans...) et *administrations*,
- les *communes et organismes rattachés*.

**Doivent nous être déclarés :** la nature de l'activité et éventuellement le nombre de chambres, de lits, de couverts (intérieur et extérieur), d'emplacements tentes, caravanes, mobil-homes...

*En l'absence de déclaration, la facturation sera établie sur la tranche la plus élevée jusqu'à production d'une preuve justificative* (cf. article 6).

### La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Nous souhaitons vous rappeler que, conformément au **règlement de facturation** adopté le 11 avril 2011



# Le recto-verso

Communauté de Communes

Bangor – Le Palais – Locmaria – Sauzon

ccbi.fr

Le site de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer

La CCBI  
Les espaces naturels  
les Déchets  
L'eau et l'assainissement  
Enfance et jeunesse  
Vie associative et culturelle  
L'agriculture  
Le tourisme

Actualités

Offres d'emploi

Marchés publics

## Séance du 13 février 2012

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

\* Étaient présents :

A. CASTERS, F.X. COULON, P.Y. DÉSARD, B. GIARD, T. GROLLEMUND, C. GUILLOTTE, A. HUCHET, G. LE CLECH, F. LE GARS, J. MORVANT, J. OLIÉRIC, M.C. PERRUCHOT, N. NAUDIN, G. TANGUY

\* Étaient absents excusés (ayant remis J.Y. BANNET, M.L. MATELOT, M.F. MORVAN, P. VIARD pouvoir) :

\* Était absent non excusé (n'ayant pas G. BERTHO remis pouvoir) :

\* Était également présent : S. COMBEAU (Trésor public)

Marie-Christine PERRUCHOT est secrétaire de séance.

### Finances

Les comptes de gestion établis par le trésor public en tous points semblables aux comptes 2011 de la communauté de communes, dits comptes administratifs, sont approuvés. Ils sont résumés ainsi :

#### Assainissement non collectif :

##### Fonctionnement

Dépenses : 29 642,26 €  
Recettes : 207 393,83 €

##### Transports publics :

##### Fonctionnement

Dépenses : 334 355,75 €  
Recettes : 312 125,64 €

##### Investissement

Dépenses : 2 586,00 €  
Recettes : 125 586,76 €

##### Aérodrome :

##### Fonctionnement

Dépenses : 203 971,62 €  
Recettes : 213 869,31 €

##### Investissement

Dépenses : 9 550,36 €  
Recettes : 119 780,81 €

##### Centre de secours :

##### Fonctionnement

Dépenses : 367 832,82 €  
Recettes : 312 032,32 €

##### Investissement

Dépenses : 114 706,75 €  
Recettes : 113 913,95 €

##### Assainissement :

##### Fonctionnement

Dépenses : 305 289,22 €  
Recettes : 521 849,26 €

##### Investissement

Dépenses : 993 854,18 €  
Recettes : 969 768,28 €

##### Eau :

##### Fonctionnement

Dépenses : 615 399,17 €  
Recettes : 595 654,06 €

##### Investissement

Dépenses : 1 653 437,14 €  
Recettes : 978 132,19 €

##### Abattoir ::

##### Fonctionnement

Dépenses : 375 194,02 €  
Recettes : 375 212,82 €

##### Investissement

Dépenses : 394 625,97 €  
Recettes : 282 758,65 €

##### Déchets ::

##### Fonctionnement

Dépenses : 1 460 569,29 €  
Recettes : 1 818 219,54 €

##### Investissement

Dépenses : 253 883,50 €  
Recettes : 430 279,46 €

### Compte principal :

#### Fonctionnement

Dépenses : 4 476 227,68 €  
Recettes : 7 672 066,51 €

#### Investissement

Dépenses : 2 176 416,14 €  
Recettes : 2 368 166,83 €

### Affectation des résultats 2011

Le résultat positif du budget de l'assainissement est affecté en recettes à la section d'investissement 2012, soit 216 560,04 €

Le budget de l'abattoir dégage un excédent de 18,80 € en section de fonctionnement obligatoirement affecté en recettes de la section d'investissement 2012.

Concernant les budgets de l'assainissement non collectif, de l'aérodrome, des déchets et du compte principal, les résultats positifs de la section de fonctionnement seront affectés en recettes à la section de fonctionnement, en tant qu'excédent, pour respectivement 177 751,77 €, 9 897,69 €, 357 650,25 € et 3 195 838,83 €.

3 500 € sont octroyés à l'amicale du personnel intercommunal au titre de l'année 2012 au profit des enfants du personnel (cadeaux de Noël).

### Dépôt d'hydrocarbures

La CIM, gérante du dépôt d'hydrocarbures de Haute Boulogne, a engagé des travaux de mise aux normes et de sécurité en 2011, pour 30 203,06 € HT. Le montant de ces travaux, réalisés au nom de la CCBI, va être remboursé à la société gestionnaire, comme le contrat le prévoit.

### Déchets

La collectivité a confié à la société COVED, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, l'exploitation concernant les quatre lots du marché de « Collecte Transport et Traitement des déchets ménagers et assimilés sur le continent », d'une durée d'un an reconductible trois fois.

Dans le cadre de ce marché, le président propose :

- de modifier les prix RE 14 fixés dans le bordereau des prix unitaire (une erreur s'était glissée dans la réponse au marché).
- de créer un prix RE 11bis permettant à la collectivité de percevoir une recette en lien avec les papiers présents dans la collecte sélective.

### **Assainissement collectif**

La CCBI a missionné IRH afin de réaliser le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau de la future station d'épuration de Bruté. Ce dossier doit lister de manière exhaustive les contraintes qui s'appliquent au site et leur prise en compte au niveau du projet.

Doivent notamment être listées les natures et quantités de produits entrants et sortants. Il revient donc notamment, dans ce cadre, d'établir le plan d'épandage des boues destinées à la valorisation agricole des boues.

Au vu notamment :

- du coût d'investissement plus limité,
- de la prédominance des prairies sur l'île,
- de la possibilité d'adjoindre un nouveau module à moyen terme (si le plan d'épandage ne pouvait se pérenniser),

Le choix s'est arrêté sur l'option « boues liquides ».

Le procédé serait donc une table d'égouttage permettant d'atteindre 6 % de matière sèche permettant un épandage en champs (avant culture) ou en prairie.

La période d'épandage autorisée est mars/avril. L'épandage est à la charge de l'exploitant, à savoir SAUR jusqu'en 2021.

### **Assainissement non collectif**

Dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC), en vue d'assurer l'obligation d'avis conception et de bonne exécution, la CCBI a signé une convention avec la SAUR en date du 19/10/10.

Dans le cadre de cette convention, la SAUR est donc seule habilitée à instruire les projets et à réaliser le contrôle des travaux concernant l'assainissement autonome, notamment dans le cadre des demandes d'urbanisme (à la charge du pétitionnaire).

Il convient d'ajouter des tarifs au bordereau de prix, relatifs à d'autres missions obligatoires du SPANC que sont :

- Le contrôle de conformité pour un montant de 165 € HT
- La visite de bon fonctionnement pour un montant de 82 € HT

Le contrôle de conformité est obligatoire lors de toute vente d'une propriété bâtie, non reliée à l'assainissement collectif. Ce contrôle est à la demande et à la charge du vendeur. Elle devra dorénavant être adressée à la SAUR (par l'intermédiaire du notaire ou de l'agence immobilière).

La visite de bon fonctionnement doit être réalisée tous les 10 ans au minimum. Cette visite est la demande et à la charge du service SPANC (au travers la redevance). Ce prix permettra ponctuellement à la collectivité de faire appel à la SAUR pour réaliser ce type de visite

### **Salle Arletty**

N. NAUDIN, vice-président, dresse le bilan de la programmation culturelle 2011 : 6 495 spectateurs/visiteurs, soit 2 145 de plus qu'en 2010 !

Une demande d'aide à la diffusion artistique est adressée au Conseil général du Morbihan dans le cadre de la programmation 2012 à venir et du festival Festi'Mômes 2012.

### **Service intercommunal de l'information sociale et de l'emploi (BRISE)**

Les tarifs au public sont fixés ainsi :

- Photocopie : 0,10 € l'unité
- Impression document couleur : 0,60 € l'unité
- Impression document noir & blanc : 0,30 € l'unité
- Accès à Internet : 1,00 € la ½ h  
25,00 € l'année
- Location de la salle multimédia pour les formations : 30,00 € par jour

Pour pouvoir procéder à l'encaissement des produits ainsi réalisés, une régie de recettes est créée.

Le service est labellisé « Relais de Service Public ». Une demande de financement au titre de l'année 2012 est adressée aux financeurs : FNADT, Pôle emploi, CAF et CPAM, soit 15 500 € sur un budget prévisionnel égal à 57 200 €.

### **Aérodrome**

L'aérodrome est adhérent à l'Union des Aéroports Français (UAF) qui renouvelle ses délégués. F. LE GARS est désigné en tant que membre titulaire et P.Y. DÉSARD en tant que membre suppléant.

La CCBI doit souscrire une assurance en responsabilité civile en tant qu'exploitant d'aérodrome pour un montant de 2 323,64 € TTC auprès de l'OAAGC. Les honoraires annuels sont fixés à 83,72 € TTC.

**Le président lève la séance à 22 h 02.**



## **L'actualité de la C.C.B.I.**

Consultez le site de la communauté de communes ([www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr)) pour avoir tous les détails.

Prochains **conseils communautaires**, les jeudi 15 mars, mercredi 11 avril et mardi 15 mai 2012 à 20 h, salle Arletty. Les séances du conseil sont publiques.





# Le recto-verso

Communauté de Communes

Bangor – Le Palais – Locmaria – Sauzon

ccbi.fr

Le site de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer

La CCBI  
Les espaces naturels  
les Déchets  
L'eau et l'assainissement  
Enfance et jeunesse  
Vie associative et culturelle  
L'agriculture  
Le tourisme

Actualités

Offres d'emploi

Marchés publics

## Séance du 15 mars 2012

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

\* Étaient présents :

J.Y. BANNET, G. BERTHO, A. CASTERS, F.X. COULON,  
P.Y. DÉSARD, T. GROLLEMUND, C. GUILLOTTE, A. HUCHET,  
G. LE CLECH, F. LE GARS, M.L. MATELOT, M.F. MORVAN,  
J. MORVANT, N. NAUDIN, J. OLIÉRIC, M.C. PERRUCHOT,  
G. TANGUY, P. VIARD

\* Était absent excusé (ayant remis pouvoir) :

B. GIARD

\* Était également présent :

S. COMBEAU (Trésor public)

Marie-Christine PERRUCHOT est secrétaire de séance.

### Finances

Les budgets primitifs 2012 du compte principal et des sept budgets annexes ont été adoptés à l'unanimité ([www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr))

À noter : Il n'y a pas de budget « Eau » cette année. La compétence a été transférée en début d'année.

Impôts directs locaux : Les taux d'imposition restent inchangés soit :

Taxe d'habitation : 13,38 % - Foncier bâti : 11,23 % -  
Taxe foncière non bâti : 25,78 % - Cotisation foncière  
des entreprises : 11,11 %

Les budgets annexes de l'abattoir, de l'aérodrome, des transports et du centre de secours font l'objet d'une subvention du budget principal de la CCBI. Les montants sont respectivement égaux à 400 293 €, 114 321,31 € 233 435 € et 370 536 €.

Subventions aux associations :

- ▶ 246 065,61 € sont attribués à l'association « Gribouille » ; 230 300 € pour la gestion du multi-accueil et 15 765,61 € au titre du Relais d'assistante maternelle
- ▶ 204 016,60 € seront versés à l'Office de tourisme de Belle-Île ; 188 016,60 € au titre du fonctionnement et 16 000 € pour mettre en œuvre de nouvelles actions
- ▶ 15 000.00 € sont accordés à l'association qui porte le festival Lyrique pour l'année 2012

Comme en 2011, la CCBI contribue aux actions portées par le Fonds de solidarité du logement en versant 0,10 € par habitant, soit 527,70 €.

Des terminaux pour paiement par cartes bancaires sont loués pour les maisons de sites (125,40 €) et l'aérodrome (146,30 €) auprès de Somaintel.

### Aérodrome

Les charges fixes du prix de vente de l'essence AVGAS sont augmentées de 2 centimes par litre pour permettre de couvrir les frais fixes de l'activité.

Les tarifs des redevances d'atterrissage sont également modifiés de 1 € jusqu'à 6 tonnes, puis de 2 €.

La redevance de stationnement de jour passe de 1 à 2 € pour les avions < à 2 tonnes.

Les autres tarifs restent inchangés.

### Salle Arletty

La résidence d'artiste 2012 est attribuée à Fabienne MARSAUDON, Michel PRÉCASTELLI et Yves-Pol RUELLOUX. Des chansons seront composées durant 5 jours et un concert sera présenté gratuitement.

Le tarif de location de la salle Arletty au profit des associations belliloises et dans le cadre de la formule « Spectacle » est maintenu à 259 € TTC. La proposition de baisser le prix a été rejetée eu égard aux charges d'exploitation de la salle.

La salle recevra un étudiant en stage « son et éclairage » pendant un mois et demi, à compter du mois de juin.

Comme l'année dernière, la section « danse » du collège Albert Camus (10) produira un nouveau spectacle les 4 et 5 mai 2012 dans le cadre de la programmation de la salle Arletty. Coût : 6 584 €.

La semaine des arts se déroulera sur 4 jours :

- ▶ Lundi 16 avril, sur la commune de Le Palais, autour de la littérature, des arts culinaires et de la musique
- ▶ Mardi 17 avril, sur la commune de Bangor, autour du chant et de la photographie
- ▶ Mercredi 18 avril, sur la commune de Locmaria, autour de la culture bretonne, de la littérature et de l'artisanat d'art
- ▶ Jeudi 19 avril, sur la commune de Sauzon, autour de la musique et de la peinture

Le montant total du budget est fixé à 5 000 €.

### Assainissement

Le service et le contrôle de la délégation de service public confié à SAUR pour 15 ans, en 2007, sera assuré par le bureau d'études AIC Conseil, au titre de la gestion 2011, pour un montant annuel de 7 550 €.

Afin de mener à bien les dossiers en matière de réhabilitation ou d'extension, il est nécessaire d'avoir recours à une assistance technique ponctuelle. Cette assistance est confiée à AIC Conseil.

## Espaces naturels

Le chantier nature et patrimoine de la CCBI est financé en grande partie par l'État et le Conseil général du Morbihan. Au titre de 2012, le budget est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 94 633,97 €. Seuls 12 701,74 € restent à la charge de la collectivité.

Les tarifs des nombreux produits vendus dans les boutiques des maisons de sites sont fixés ([www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr)).

## SISE (Service intercommunal de l'Information Sociale et de l'Emploi – ex BRISE)

Le collège Michel Lotte, en partenariat avec le SISE et service jeunesse, organise un théâtre forum sur les conduites addictives à la salle Arletty, le 22 juin. La salle sera mise à disposition gratuitement.

C'est la « Compagnie de l'instant » qui se produira. Le coût est égal à 4 000 €, totalement pris en charge par le Conseil général du Morbihan.

## Transports scolaires

Le Conseil général du Morbihan augmente sa participation financière à la CCBI de 2,6 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit 7 289 € par mois pour tenir compte également de l'augmentation du taux de TVA de 5,5 à 7 %.

## Projet de parcours acrobatique en forêt

La CCBI a été sollicitée par des particuliers pour louer une parcelle sise au bois Trochu à Le Palais, pour y exercer une activité d'accrobranche. Une autorisation d'occupation temporaire (AOT) va être signée pour trois ans et pour une redevance mensuelle de 500 € (les mois d'activités) et hors période de chasse.

**Le président lève la séance à 22 h 10.**



## L'actualité de la C.C.B.I.

Consultez le site de la communauté de communes ([www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr)) pour avoir tous les détails.

### Conseil communautaire

Prochain conseil communautaire, le jeudi 26 avril 2012 à 20 h, salle Arletty. Les séances du conseil sont publiques.

### Des boucs pour gérer les espaces naturels...

Le pastoralisme est une méthode ancienne pour gérer les richesses écologiques.

À l'image de nombreux gestionnaires d'espaces naturels (comme à Hoëdic, à Ouessant avec le PNRA, dans le département de la Manche, sur le site de l'abbaye de Paimpol, ...) la communauté de communes se dote de quelques bêtes afin d'entretenir certains milieux.

Ce projet voit aujourd'hui le jour après plusieurs mois de réflexion avec le service « Espaces naturels sensibles » du département qui en a supporté l'intégralité des coûts (remorques, clôtures et équipement divers).

Le choix s'est porté sur la race rustique « chèvre des fossés » qui répond à toutes nos exigences et qui sont capables de vivre en relative autonomie dans des sites aux contraintes très fortes.

Après une expérience en demi-teinte avec 3 bêtes trop âgées et sauvages, le service s'apprête à récupérer 5 jeunes boucs qui pourront être dressés conformément à nos attentes.

Voilà un beau programme qui allie conservation d'une race rustique, restauration de milieux naturels et économie de carburant.

### Le service jeunesse reprend du service

L'équipe du service jeunesse a pris ses fonctions et les activités à destination de la jeunesse de l'île vont reprendre. Anne PEYNOT a pris la coordination de l'enfance, la jeunesse et la vie associative. Gaël PONDARD est le directeur de l'accueil de loisir (à destination des 3/11 ans). Gabriel BUSIGNIES est le directeur de l'espace jeune (à destination des 12/17 ans).

Une réunion d'information concernant l'espace jeune sera programmée très prochainement. Vous pouvez dès à présent contacter le directeur de l'espace jeunesse pour toutes informations par mail [service.jeunesse.assos@wanadoo.fr](mailto:service.jeunesse.assos@wanadoo.fr) ou sur le portable 06 30 42 20 65.

### Le Grand phare et la muséographie de la pointe des Poulains s'ouvrent à vous

Les maisons de sites du Grand phare et de la pointe des Poulains sortent de leur hibernation le 1<sup>er</sup> avril. Toute l'équipe des maisons de sites est heureuse de vous retrouver.

Cette année, des nocturnes sont proposées au Grand phare, la première édition aura lieu le mercredi 18 avril. Ces visites exceptionnelles se font sur réservation. Contactez Anne-Sophie au 06 70 63 93 68.

### Le Service de l'Information Sociale et de l'Emploi

Devenu service intercommunal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le Service de l'Information Sociale et de l'Emploi (ex BRISE) assurent les mêmes missions et n'a pas changé d'adresse. Vous pouvez donc retrouver l'équipe et les permanences, quai Roussel au centre Saint Louis, le matin en accueil libre et l'après-midi sur rendez-vous (02 97 31 59 60 [www.labrise-belleile.fr](http://www.labrise-belleile.fr)).

### En ce qui concerne le Plan Local d'Urbanisme

Les 4 conseils municipaux ont délibéré fin novembre sur le lancement de leur Plan Local d'Urbanisme en concertation avec la CCBI. Les délibérations prises mentionnent notamment :

- les objectifs initiaux assignés à ces documents de planification territoriale par chaque conseil municipal.
- les modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme. Il est notamment prévu, parmi ces modalités, de mettre à disposition du public une information sur les sites internet de la CCBI et des communes concernées.
- la consultation de plusieurs bureaux d'études pour retenir celui en charge de la réalisation des 4 PLU. Une fois ce bureau sélectionné, les études et la concertation qui les accompagnent démarreront, à la fin du premier trimestre 2012.



# Le recto-verso

Communauté de Communes

Bangor – Le Palais – Locmaria – Sauzon

ccbi.fr

Le site de la Communauté de  
Communes de Belle-Île-en-Mer

La CCBI  
Les espaces naturels  
les Déchets  
L'eau et l'assainissement  
Enfance et jeunesse  
Vie associative et culturelle  
L'agriculture  
Le tourisme

#### Actualités

#### Offres d'emploi

#### Marchés publics

## Séance du 26 avril 2012

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

\* Étaient présents :

A. CASTERS, F.X. COULON, P.Y. DÉSARD, B. GIARD,  
T. GROLLEMUND, C. GUILLOTTE, G. LE CLECH, F. LE GARS,  
M.L. MATELOT, J. MORVANT, N. NAUDIN, J. OLIÉRIC,  
M.C. PERRUCHOT, G. TANGUY, P. VIARD

\* Étaient absents excusés (ayant remis pouvoir) :

J.Y. BANNET, A. HUCHET, M.F. MORVAN

\* Était absent non excusé : (n'ayant pas remis pouvoir)

G. BERTHO

\* Étaient également présents :

F. BESNIER, J. FROGER, B. ROGNON--SÅASKI (C.C.B.I.)  
H. GUILLEMOT (stagiaire)

M.C. PERRUCHOT est secrétaire de séance.

### Agriculture

À l'été 2011, une étudiante en master II au Muséum national d'histoire naturelle a fait son stage de fin d'étude à la CCBI. Elle présente aux conseillers communautaires son mémoire de recherche ethnologique sur les pratiques agricoles à Belle-Île. Ce document est consultable à la CCBI.

### Espaces naturels

Les tarifs de vente des produits proposés aux visiteurs dans les maisons de site des Poulains et du Grand phare sont définitivement fixés ([www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr)).

Le plan de financement relatif au fonctionnement du chantier nature intercommunal s'équilibre en dépenses et en recettes à 98 020 € et est subventionné par l'État, le Conseil général du Morbihan et par le fonds social européen

Le conseil général soutient les actions du CPIE dans le cadre de la valorisation des espaces naturels en partenariat avec la communauté de communes, notamment sur les actions d'éducation et d'animation nature.

La commune de Bangor, sollicitée par la CCBI, lui confie par convention la gestion du patrimoine naturel et des fréquentations humaines de ses parcelles en espaces naturels, soit 31,6 ha.

### Subventions aux associations

Il est attribué des subventions aux associations suivantes :

- 3 500 € à L'île verte
- 4 200 € à Entre dans la ronde
- 300 € à Jeu, tu, île
- 4 300 € au CPIE « club nature »

- 8 000 € au CPIE « espaces naturels »
- 2 840 € au CPIE « sensibilisation et réduction des déchets »
- 3 815,50 € à la SNSM Paris
- 12 500 € à la SNSM Belle-Île
- 5 700 € à l'association « promotion bovins »
- 15 000 € à l'association du festival des îles du Ponant
- 1 500 € à Bretagne vivante
- 2 000 € à la compagnie Vindilis - Festival des théâtres
- 5 600 € sont accordés au syndicat d'élevage au titre d'une aide exceptionnelle
- 200 € à l'association « Plage musicale en Bangor »
- 1 200 € à Belle-Île en musique - Festival de Bangor - B. Jeannest

### Personnel

Le régime indemnitaire est mis à jour pour prendre en compte les avancements de grade de certains agents et l'embauche de saisonniers.

Des formations professionnelles vont être délivrées à trois agents intercommunaux (permis C, CACCESS grue et FCO) pour un montant total de 2 585,08 € HT.

### Tourisme

La communauté de communes a signé une convention de partenariat relatif à l'accueil, l'information et la promotion touristique de Belle-Île avec l'office de tourisme, le 24 juin 2009.

Elle est modifiée par avenant chaque année. En 2012, suite à la demande de l'office de tourisme, la période possible d'ouverture du Point I de Sauzon est étendue à l'ensemble de l'année, et non uniquement à la haute saison comme en 2011. Aussi, cette année 2012 permettra

l'expérimentation d'une ouverture du Point I : à la journée sur les ponts du 1<sup>er</sup> mai, du 8 mai, de l'Ascension et de la Pentecôte ET de 17 h à 19 h 30, 5 jours par semaine du 16 avril au 19 septembre.

### **Abattoir**

Comme chaque année, le contrat de prestation est reconduit avec le laboratoire départemental d'analyses du Morbihan.

### **Déchets**

L'ancien broyeur à déchets verts est vendu à un artisan paysagiste pour un montant de 1 498,25 € HT.

### **SISE (ex BRISE)**

Les locaux du service appartiennent à l'hôpital Yves Lanco. Un contrat de location est signé avec l'établissement pour trois ans. Le prix du loyer est de 1 255 €/mois.

### **Service jeunesse**

À la demande des services du Trésor, la régie d'avance, inutilisée depuis quelques années, est supprimée.

### **Assainissement**

Schéma directeur : Suite à une demande du Conseil général du Morbihan, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la police de l'eau, le planning et les enveloppes financières du schéma directeur d'assainissement (voté le 18 décembre 2008) ont été retravaillés et actualisés, notamment sur la période 2013-2015 ([www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr)).

Service de l'assainissement non collectif : La CCBI, qui a pris la compétence relative au « Service Public de l'Assainissement Non Collectif » (SPANC), dispose réglementairement d'un délai maximum de 10 ans, à compter du diagnostic initial d'une installation, pour réaliser les Visites de Bon Fonctionnement (VBF). L'intégralité du parc (plus de 2 000 installations) ayant été diagnostiquée entre 2003 et 2006, il convient de lancer ces VBF, dont le coût est intégralement supporté par la redevance annuelle (17 Euros par foyer). L'objectif est de réaliser 500 à 600 VBF par an, principalement en régie. Il faut également assurer l'ensemble des missions nécessaires à la bonne marche du service par :

- la mise à jour de la base de données des usagers,
- l'information/communication/formation auprès des usagers et des professionnels,
- le suivi des prestations déléguées à la SAUR.

Un emploi de technicien est donc créé.

### **Salle Arletty**

Le vendredi 11 mai, une nouvelle édition du « Prix des incorruptibles » aura lieu. Toutes les écoles maternelles et primaires participent à cette animation dont le thème est la lecture et est organisée en partenariat avec la médiathèque

municipale de Palais « L'île lettrée ». Deux spectacles seront présentés aux enfants pour un coût de 2 960,40 €.

Grâce à sa licence d'entrepreneur de spectacle, la CCBI ouvre sa salle de spectacle aux artistes en résidence. Cette année, ce sont trois musiciens : Fabienne Marsaudon, Michel Précattelli et Yves-Pol Ruelloux qui seront reçus du 23 au 27 septembre 2012. Ils y enregistreront des chansons pour un album, création musicale intitulée « La dame des Poulains ». Un concert de restitution de cette création aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre prochain, pour un montant total de 4 000 €.

Les tarifs de vente des boissons, lors des événements organisés à la salle Arletty sous l'égide de la CCBI, sont fixés ainsi :

Eau 50 cl :	1,50 €	Café :	0,50 €
Boîtes sans alcool 33 cl :	2,00 €	Thé :	1,00 €
Bière 33 cl :	2,50 €		

La salle sera mise à disposition gratuitement les 23 et 25 mai prochain. Le collège Michel Lotte y donnera un concert réalisé par les collégiens devant les enseignants et leurs parents.

### **Finances**

La CCBI versera 237,47 € à l'association des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan et 5 884,85 € à la maison de l'emploi et de la formation professionnelle du Pays d'Auray, au titre de 2012.

### **L'ordre du jour étant épuisé à 22 h, le président passe aux questions diverses.**

**Santé** : Dans l'urgence, l'ARS (Agence Régionale de Santé) a négocié avec un syndicat de médecins libéraux, l'URPS, pour pallier le déficit de médecins généralistes sur l'île. Ainsi, pendant 6 mois, une douzaine de praticiens se relaieront tous les jours. Chaque médecin sera rémunéré à hauteur de 1 000 € brut par tranche de 24 heures. Il s'agit d'une solution provisoire et d'urgence.

Parallèlement, le travail d'élaboration du contrat local de santé suit son cours.

**Centre de secours** : La future caserne sera construite à Kersablen, le long de la voie communale qui mène à l'aérodrome. Malgré un surcoût de 30 %, les budgets devraient être maîtrisés et le programme initial tenu. Le permis de construire devrait être déposé à la mi-mai.

### **Le président lève la séance à 22 h 17.**

⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄

### **L'actualité de la CCBI**

Consultez le site de la communauté de communes ([www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr)) pour avoir tous les détails.

Prochain conseil communautaire, le jeudi 24 mai 2012 à 20 h, salle Arletty. Les séances du conseil sont publiques.





# Le recto-verso

Communauté de Communes

Bangor – Le Palais – Locmaria – Sauzon

ccbi.fr

Le site de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer

La CCBI  
Les espaces naturels  
les Déchets  
L'eau et l'assainissement  
Enfance et jeunesse  
Vie associative et culturelle  
L'agriculture  
Le tourisme

#### Actualités

#### Offres d'emploi

#### Marchés publics

## Séance du 24 mai 2012

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

* Étaient présents :	J.Y. BANNET, G. BERTHO, A. CASTERS, P.Y. DÉSARD, B. GIARD, T. GROLLEMUND, A. HUCHET, F. LE GARS, M.L. MATELOT, M.F. MORVAN, J. MORVANT, N. NAUDIN, J. OLIÉRIC, M.C. PERRUCHOT
* Étaient absents excusés (ayant remis pouvoir) :	F.X. COULON, C. GUILLOTTE, G. LE CLECH, P. VIARD
* Était absent non excusé (n'ayant pas remis pouvoir) :	G. TANGUY
* Étaient également présents :	J. FROGER – B. ROGNON--SÄÄSKI (C.C.B.I.)

Marie-Christine PERRUCHOT est secrétaire de séance.

### Espaces naturels

Par convention, la commune de Locmaria confie la gestion de son patrimoine naturel et des fréquentations humaines de ses parcelles en espaces naturels à la communauté de communes, soit une surface de 12,6 ha.

### Dépôt d'hydrocarbures

Suite au désengagement de la société TOTAL pour la gestion et l'exploitation du dépôt de carburant sis sur la commune de Palais à Haute-Boulogne, la communauté de communes en est devenue propriétaire. La gestion a été confiée à la CIM. Ce site nécessite des travaux constants de mise aux normes et, pour financer les investissements sans peser sur le budget principal de la CCBI (financé par la fiscalité ou l'emprunt), cette charge sera supportée de manière lissée sur la charge d'exploitation. Le montant prévisionnel des travaux 2012-2013 devant s'élever à 110 000 € HT. Ce montant sera provisionné dans les tarifs de vente sur deux ans à raison de 15 €/m<sup>3</sup> soit 0,015 €/litre. Le prix à la pompe sera donc augmenté de 0,015 €. Exemple : au lieu de payer 1,85 €/litre, il faudra payer 1,865 €/litre.

### Restaurant scolaire

Les tarifs pour l'année scolaire 2012/2013 sont fixés comme suit :

Ticket allergie	1,25 €	Ticket primaire	2,80 €
Ticket maternelle	2,10 €	Ticket collègue	2,95 €

### Nouvelle caserne de pompiers

Une convention est signée avec le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) et a pour objet de confier la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage des travaux à la CCBI. Elle reviendra de droit au SDIS à l'issue de la réception des travaux.

### Centre de secours

Un agent intercommunal bénéficie d'une action de formation « Stress 2012/04 ». Une convention de subrogation est signée avec le SDIS du Morbihan.

### Personnel

Une action de formation délivrée par le CEPIM et intitulée « Autorisation de conduite – Grue auxiliaire de

chargement » est proposée aux agents intercommunaux dans le but de leur apporter les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'utilisation de grues auxiliaires de chargement. Ainsi, le président de la CCBI pourra leur délivrer une autorisation de conduite. Coût : 1 475 € HT.

### Aires de mobilité intercommunales

Dans le cadre de la compétence transport-déplacement, 7 aires de mobilité (point stop et aire de covoiturage) d'intérêt intercommunal seront réalisées en partenariat avec le Conseil général du Morbihan et la commune de Bangor.

### Plan accessibilité, voirie, espace public (PAVE)

Étant donné l'avancement du dossier il convient de prolonger la convention de stage avec l'IUT de la Roche-sur-Yon du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2012. Le stagiaire sera rémunéré 436,04 € par mois.

### Transports publics

Par délégation du Conseil général du Morbihan, la CCBI organise les transports publics sur l'île. Un avenant à la convention de délégation est passé : en application de la politique de soutien départemental aux transports locaux, le conseil général participera au déficit d'exploitation du service voyageurs « Taol Mor » à hauteur de 30 % de ce déficit.

### Tourisme

La régie pour la perception de la taxe de séjour est modifiée. Elle sera perçue contre remise à l'usager d'un récépissé du journal à souche ou d'un reçu numéroté du logiciel.

### Finances

Une décision modificative permet de faire évoluer la répartition initiale des comptes du budget principal voté le 15 mars dernier : 1 305 € sont déplacés vers le compte « dotation aux amortissements ». Le budget « assainissement » fait également l'objet d'une modification : 6 250 € sont déduits en recettes et en dépenses.

### Jumelage avec Marie-Galante

L'association du festival des îles du Ponant (AFIP) organise tous les ans un festival qui réunit toutes les

îles du Ponant. L'édition 2012 aura lieu à Belle-Île les 14, 15 et 16 septembre prochains. Cette grande rencontre des îles permet de tisser des liens forts et d'une grande richesse en rassemblant l'ensemble des populations insulaires, de Chausey, l'anglo-normande, à Aix, la plus méridionale.

Les élus de la communauté de communes ont vivement souhaité que Marie-Galante soit présente lors de cette grande fête en tant qu'invité d'honneur pour partager à nouveau de beaux moments d'amitié entre insulaires et célébrer le jumelage qui réunit Belle-Île à Marie-Galante.

Une délégation de marie-galantais sera donc invitée lors de l'évènement « insulaires » et dans le cadre du jumelage. Cette délégation sera hébergée (restauration comprise) et le coût sera à la charge de la CCBI dans la limite de 5 000 € TTC. Un stand sera réservé aux marie-galantais à l'intérieur du village créé pour la durée du festival. C'est la CCBI qui prendra le coût de la location de ce stand à sa charge, soit 1 000 € TTC, qui seront versés à l'AFIP.

### **Salle Arletty**

Un tarif réduit dit « Culture pour tous » est voté et permettra aux bénéficiaires détenteurs de la carte insulaire d'obtenir une réduction de 30 % sur tous les spectacles directement organisés par la CCBI.

La brigade de gendarmerie de Palais procédera à une remise solennelle des permis « piéton » attribués en 2012 aux élèves des écoles Stanislas Poumet et Sainte Anne courant juin. La salle Arletty sera mise à disposition gratuitement.

### Programmation 2012 :

- Le spectacle « Si Sarah ... » sera joué le samedi 25 août à 21 h. Le montant des dépenses est égal à 2 670€.
- 5 concerts de piano seront proposés au public du 20 au 24 août 2012 par Florent NAGEL. Coût : 3 800€.
- Les tarifs d'entrée aux spectacles sont fixés ainsi : Adulte : 8 € / Enfant - 12 ans : 5 € / Enfant - 5 ans : gratuit
- Le soutien financier demandé par l'association « Organisation de la médiation culturelle maritime » (OMCM) pour le programme interculturel pédagogique et artistique « Aimez ces air(es) de Belle-Île-en-Mer » porté par le festival itinérant Margose dans le cadre de la préparation de la célébration du centenaire de la naissance du poète martiniquais et inscrit dans la programmation de la salle 2012 est refusé. Le programme sera présenté à la salle du 16 au 20 juillet.

### **SISE (ex BRISE)**

Dans le cadre d'un partenariat avec le service intercommunal de l'information sociale et de l'emploi (SISE), le PIJ (point information jeunesse), le service jeunesse intercommunal et le collège Michel LOTTE, les adolescents de Belle-Île seront sensibilisés sur les conduites à risques (suralcoolisation chez les jeunes, la consommation de drogues, ...).

Cette action aura lieu à la salle Arletty du 18 au 22 juin 2012. Le coût est égal à 4 790 € et la subvention obtenue à 4 000 €.

**Le président lève la séance à 22 h 20.**

## **Séance du 12 juin 2012**

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

\* Étaient présents :

A. CASTERS, F.X. COULON, P.Y. DÉSARD, B. GIARD, T. GROLLEMUND, C. GUILLOTTE, A. HUCHET, G. LE CLECH, F. LE GARS, M.L. MATELOT, M.F. MORVAN, J. MORVANT, N. NAUDIN, M.C. PERRUCHOT, G. TANGUY, P. VIARD

\* Était absent excusé (ayant remis pouvoir) :

J.Y. BANNET

\* Étaient absents non excusés (n'ayant pas remis pouvoir) :

G. BERTHO, J. OLIERIC

### **Extension des compétences de la CCBI : Contrat local de santé**

Le code de la santé publique prévoit dans le cadre de projets régionaux de santé (PRS) des programmes territoriaux de santé peuvent donner lieu à des contrats locaux de santé conclus par l'ARS avec les collectivités territoriales et leurs groupements.

Un diagnostic et une étude prospective au titre de la prise en charge sanitaire et médico-sociale sur le territoire de Belle-Île ont été réalisés en mai 2011. A la suite de cet état des lieux, le conseil communautaire a décidé d'engager des réflexions sur un projet de contrat local de santé.

Il a donc été décidé de l'opportunité du lancement du contrat local de santé et des thématiques ont été identifiées et déclinées en objectifs d'actions.

La communauté de communes doit, pour pouvoir signer, élaborer, suivre et évaluer le contrat local de santé, en prendre la compétence.

Le conseil approuve le projet de révision statutaire en vue de transférer à la communauté de communes, la compétence « Élaboration, suivi et évaluation du Contrat local de santé » au titre de ses compétences facultatives.

Les statuts seront mis à jour. Cette décision sera notifiée aux 4 conseils municipaux de l'île qui devront également délibérer.

### **Accord de principe de soutien à un dispositif de coordination en faveur des personnes âgées**

Dans le cadre des réunions du groupe de travail n° 2 « Favoriser les soins et le maintien à domicile » du contrat local de santé, il a été acté de la nécessité de créer un relais de proximité du type relais gérontologique sur le territoire de Belle-Île en partenariat avec l'association Pôle Santé Services, gestionnaire du CLIC (centre local d'information et de coordination) du Pays d'Auray.

Le conseil donne un accord de principe pour soutenir la mise en place d'un dispositif de coordination en faveur des personnes âgées sous certaines conditions à savoir qu'il devra s'agir d'un poste permanent sur le territoire de l'île et que le montage financier de ce dispositif ainsi que ses modalités d'organisation devront être validées conjointement entre la CCBI et le Conseil général du Morbihan.

**Le président lève la séance à 21 h 10.**

### **L'actualité de la C.C.B.I.**

Consultez le site de la communauté de communes ([www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr)) pour avoir tous les détails.



# Le recto-verso

Communauté de Communes

Bangor – Le Palais – Locmaria – Sauzon

ccbi.fr

Le site de la Communauté de  
Communes de Belle-Île-en-Mer

La CCBI  
Les espaces naturels  
les Déchets  
L'eau et l'assainissement  
Enfance et jeunesse  
Vie associative et culturelle  
L'agriculture  
Le tourisme

Actualités

Offres d'emploi

Marchés publics

## Séance du 28 juin 2012

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

- \* Étaient présents : F.X. COULON, P.Y. DÉCARD, C. GUILLOTTE, A. HUCHET, G. LE CLECH, F. LE GARS, M.L. MATELOT, M.F. MORVAN, J. MORVANT, J. OLIÉRIC, M.C. PERRUCHOT, P. VIARD
- \* Étaient absents excusés J.Y. BANNET, G. BERTHO, A. CASTERS, T. GROLLEMUND, N. NAUDIN,  
(ayant remis pouvoir) : G. TANGUY
- \* Était absent non excusé B. GIARD  
(n'ayant pas remis pouvoir) :
- \* Étaient également présent : A. BÉNEJEAN (Eau du Morbihan) – G. CAVALEC (AIC Conseil) – P. MÉNAGE (EADM) – B. ROGNON--SÄÄSKI (CCBI)

Marie-Christine PERRUCHOT est secrétaire de séance.

### Centre de secours

Le projet de la nouvelle caserne qui sera construite à Kersablen est présenté aux élus. L'investissement sera de l'ordre de 2,5 millions d'euros HT. Les appels d'offre seront lancés à la mi-juillet, pour un début de travaux en novembre.



Deux pompiers volontaires, agents intercommunaux, font des formations de perfectionnement auprès du SDIS du Morbihan (Service Départemental d'Incendie et de Secours) sur leur temps de travail. Par convention, ces heures de formation sont remboursées à la CCBI.

### Espaces naturels

Aires marines protégées : L'extension en mer du site Natura 2000 a porté le périmètre à 17 312 hectares, dont 76 % sur le Domaine Public Maritime. Le site de Belle-Île est ainsi reconnu « Aire Marine Protégée », et c'est à la CCBI que l'État a confié le rôle d'opérateur local afin de mettre en œuvre et de participer aux mesures nécessaires à la conservation des écosystèmes marins. La CCBI a intégré depuis 2 ans le réseau des Aires Marines Protégées regroupant les gestionnaires de ce type de zone protégée sur l'ensemble du territoire français. L'intégration de ce réseau nécessite aujourd'hui l'adhésion à la charte du « Forum des aires marines protégées ».

Les boutiques des maisons de sites des Poulains et du Grand phare vendront des cendriers de plage dans le cadre d'une opération menée avec l'Association des Îles du Ponant ainsi que des sacs illustrés par un dessin des Poulains.

Les « Juedis des Poulains » : Depuis 2 ans, et afin de permettre la poursuite du travail de mise en valeur de la

pointe des Poulains, des événements sont organisés tous les juedis de juillet et d'août sur site.

Le programme est consultable sur le site Internet [www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr)

La commune de Bangor organise un feu d'artifice qui sera tiré du site du Grand phare le 13 juillet au soir. Une convention avec la CCBI, gestionnaire au nom des Phares et balises sera passée.

Concert des plages musicales en Bangor au Grand phare : Dans le cadre du festival, l'association organise un concert payant dans le fût central le 17 juillet. Une convention fixant les conditions de mise à disposition est passée avec l'association.

### Assainissement

Participation pour l'assainissement collectif (PAC) : Elle remplace la participation pour raccordement à l'égout dite PRE, liée au permis de construire. Au 1<sup>er</sup> juillet 2012, la PAC est donc exigible à compter de la date du raccordement au réseau public.

### Rapports publics annuels sur le prix et la qualité des services

Les rapports annuels obligatoires sur le prix et la qualité des services de l'assainissement collectif, des déchets et de l'eau, pour l'année 2011, sont validés. Ils sont consultables sur le site Internet de la CCBI.

### Déchets

Le règlement de la déchèterie est modifié. Sont réaffirmés :

- L'obligation pour l'utilisateur de trier ses déchets (sous peine de se voir refuser l'accès aux bennes) ;
- La limite de 2 m<sup>3</sup> par jour et par REOM (au-delà, une facturation est appliquée) ;
- Lorsque le dépôt est supérieur à 2 m<sup>3</sup>, en avertir antérieurement la déchèterie par téléphone ;
- À défaut d'accord écrit de l'exploitant, un refus de prise en charge peut-être opposé par l'exploitant ;
- L'interdiction de toute opération de « bennage » de déchets ;
- La présence obligatoire d'un agent d'accueil lors des heures d'ouverture ;

- L'obligation de signaler et sécuriser le site lors des opérations de compactage et autres manutentions.

De nouveaux tarifs, applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2012, sont votés (au-delà des 2 m<sup>3</sup> autorisés). Ils correspondent aux coûts réels supportés par la collectivité :

- tout venant et bois : 40 € par m<sup>3</sup> supplémentaire,
- déchets verts : 20 € par m<sup>3</sup> supplémentaire.

Ces tarifs sont applicables dès le premier m<sup>3</sup> pour toute personne ou entité ne s'acquittant pas de la REOM (entreprises extérieures à Belle-Île).

## Personnel

Le règlement intérieur et un règlement de formation qui s'appliquent à chaque agent intercommunal quel que soit son grade ou son statut est validé.

Formations : Deux actions seront proposées aux agents de trois services différents. L'une portera sur le maniement des extincteurs et l'autre sur les bons gestes et les bonnes postures à adopter au travail. Le coût est égal à 2 029,50 € HT.

Les chauffeurs du camion de lait et leurs remplaçants ont l'obligation de suivre une formation continue obligatoire marchandises, dite FCO. Le coût est égal à 530 € HT.

Trois agents font l'objet d'un avancement de grade. Trois postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe sont créés. Leurs postes précédents sont supprimés.

Le temps de travail des gardes du littoral et gardes animateurs est annualisé, leur permettant ainsi de commencer plus tôt le matin en été.

Un poste d'attaché est créé en lieu et place d'un poste de technicien.

## Abattoir

Les effluents qui sortent de l'abattoir et vont se déverser dans le réseau d'assainissement doivent faire l'objet de contrôle une fois par trimestre. C'est le LDA du Morbihan qui en sera chargé. Il en coûtera 1 067,78 € HT par contrôle à la CCBI.

## Marchés publics

Le président a reçu du conseil communautaire une délégation permanente pour pouvoir signer les marchés dits MAPA. Il informe les élus de ceux qui ont été passés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## « + de services au public »

Le préfet du Morbihan propose aux collectivités territoriales, dont le Conseil général du Morbihan et la CCBI, de signer avec des partenaires, tels EDF, la SNCF ou encore la CAF du Morbihan, un contrat pour créer de nouveaux lieux d'implantation de services, former et informer les agents d'accueil et renforcer l'offre existante de services au public. Il s'agit pour Belle-Île d'améliorer techniquement le visio-guichet de Pôle emploi.

**Le président lève la séance à 23 h 10.**



## L'actualité de la C.C.B.I.

Consultez le site de la communauté de communes ([www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr)) pour avoir tous les détails.

Mercredi 12 septembre 2012, prochain conseil communautaire, à 20 h, salle Arletty. Les séances du conseil sont publiques.

## Les sauveteurs en mer : « Une baignade particulièrement dangereuse à Donnant cette année »

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les baigneurs de Donnant, Grands Sables et Herlin ont retrouvé leurs gardiens... Le coût de cette surveillance est assuré par la CCBI dans le cadre de sa politique touristique. C'est une des nombreuses actions à laquelle la taxe de séjour participe.

Cette année, les sauveteurs souhaitent alerter les usagers de la plage de Donnant de la grande dangerosité de la baignade. En effet, les conditions météorologiques perturbées de ces derniers mois ont créé d'importants mouvements des bancs de sables en avant de la plage. Ces derniers sont à l'origine de courants violents embarquant les baigneurs vers le large. Une attention particulière est donc demandée à tout le monde et la baignade est fortement déconseillée hors des heures de surveillance.

## Un été au centre de loisirs, à l'espace jeunesse... il y a de quoi faire !

Tourner en rond, bouiner, buller, se tourner les pouces sous le soleil... y'a pas moyen au service jeunesse !

Toutes les activités du service pour les petits (3-11 ans) et les plus grands (12-17 ans) sp,,

## Assainissement non collectif... la naissance d'un service

Pas toujours simple de s'y retrouver dans les démarches en matière d'assainissement non collectif ! Dès septembre, une technicienne arrive à la communauté de communes pour donner vie au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ses 2 principales missions seront le contrôle des installations individuelles, conformément à la réglementation (contrôle de bon fonctionnement) et le conseil à la population dans les systèmes à installer ou la réhabilitation des systèmes en place.

Sur notre site Internet, une nouvelle page « Assainissement non collectif » détaillée vient d'être mise en ligne où les bonnes pratiques, vos obligations et démarches, sont rappelées.

## Un problème de poubelle ?

Un numéro de téléphone est à votre disposition pour toute demande relative à la collecte des déchets ménagers et assimilés. N'hésitez pas à contacter la COVED au 02 97 54 52 12

## Vivez l'été indien ! Une opération touristique qui fait du bruit...

Le mois d'octobre a aussi ses charmes : des lumières, les dernières belles journées, les premières tempêtes, l'île paisible et vivante. Alors pour la deuxième année consécutive, de nombreux professionnels s'allient avec l'office de tourisme pour faire venir les visiteurs pour un grand bol d'air salé automnal.



# Le recto-verso

Communauté de Communes

Bangor – Le Palais – Locmaria – Sauzon

ccbi.fr

Le site de la Communauté de  
Communes de Belle-Île-en-Mer

La CCBI  
Les espaces naturels  
les Déchets  
L'eau et l'assainissement  
Enfance et jeunesse  
Vie associative et culturelle  
L'agriculture  
Le tourisme

Actualités

Offres d'emploi

Marchés publics

## Séance du 26 septembre 2012

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

\* Étaient présents :

J.Y. BANNET, A. CASTERS, F.X. COULON, P.Y. DÉSARD,  
T. GROLLEMUND, C. GUILLOTTE, A. HUCHET, G. LE CLECH,  
F. LE GARS, M.L. MATELOT, J. MORVANT, J. OLIÉRIC,  
M.C. PERRUCHOT, P. VIARD

\* Étaient absents excusés (ayant remis  
pouvoir) :

G. BERTHO, N. NAUDIN

\* Étaient absents excusés (n'ayant pas  
remis pouvoir) :

B. GIARD, M.F. MORVAN, G. TANGUY

\* Était également présent :

J. FROGER (CCBI)

Madame PERRUCHOT est nommée secrétaire de séance.

### Finances

Le président soumet au conseil 3 décisions modificatives afin d'ajuster à la réalité les prévisions inscrites aux budgets dits primitifs (votés le 15/03/12).

Ainsi, une écriture de régularisation d'un bien au budget du centre de secours est passée pour un montant de 477,86 €. Une dépense de 2 500 € est inscrite au budget de l'assainissement pour permettre le remboursement de 2 PRE (participation pour raccordement à l'égout) aux usagers concernés. Enfin, 1 000 € sont à créditer au budget de l'aérodrome pour le paiement de fournitures de bureau et d'achat d'un extincteur.

La CCBI transmet une partie de ses documents au contrôle de légalité de la préfecture du Morbihan par voie électronique. Il en sera de même désormais pour les documents budgétaires.

Le conseil de la CCBI a, dès le début du mandat en 2008, délégué au président la passation de marchés à procédure adaptée. Cette délégation est étendue aux avenants qui peuvent modifier ces marchés.

### Salle Arletty

L'association « Eau vivante » organise une rencontre éco-solidaire « Kantadour, voix de femmes, chanter pour l'eau », du 29/10 au 03/11/12 à la salle Arletty. Le conseil refuse d'octroyer une subvention de 3 000 € à l'association, mais accorde la gratuité de la location de la salle étant donné le caractère humanitaire de cette rencontre.

### Aérodrome

Un personnel a accepté de former un agent de l'aérodrome de Quiberon à la qualification AFIS (Aerodrome Flight Information Service). La commune de Quiberon, par convention, remboursera à la CCBI les heures de l'agent.

### Personnel

La délibération qui fixe les règles de création d'emplois non permanents est actualisée pour être mise en conformité avec la loi.

Une formation sera délivrée par le CNED à un attaché territorial, pour un montant de 742 €.

Un poste de rédacteur, attaché aux services administratifs de la CCBI, est supprimé.

Le régime indemnitaire des agents de la CCBI est mis à jour.

### Assainissement

Le permis de construire de la nouvelle station d'épuration de Bruté sera bientôt déposé. Elle devrait être mise en service en janvier 2014.

La procédure choisie a été celle de la conception/réalisation. Chacun des candidats retenus a élaboré un projet. Le candidat retenu est le groupement « Nantaise des eaux ingénierie », pour un montant de 2 998 566 € HT.

Les autres seront indemnisés à hauteur de 10 000 € HT chacun.

Le programme de travaux 2013 est prévu ainsi :

- 1) Travaux de réalisation de la station de traitement de Bruté : 2 200 000 € HT
- 2) Extensions du secteur d'Antoureau/Bordustard : 1<sup>ère</sup> tranche (Kerdenet-Antoureau) : 95 000 € HT
- 3) Réhabilitation du collecteur de Sauzon : 130 000 € HT
- 4) Création de la canalisation de refoulement dans le port de Sauzon et création du PR de Pen Prad II : 800 000 € HT
- 5) Étude de zonage dans le cadre de l'élaboration du PLU : 60 000 € HT
- 6) Études préalables (dossier loi-sur-l'eau, relevés topographiques, géotechnie) à l'implantation des installations de traitement des eaux usées sur la commune de Bangor : 50 000 € HT
- 7) Acquisition de foncier sur la commune de Bangor (Borthémont et vallon de Kervi) afin de recevoir des installations de traitement des eaux usées : 62 500 € HT

L'enveloppe financière est arrêtée à 3 397 500 € HT et des subventions seront demandées à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et au Conseil général du Morbihan. Les consultations des bureaux d'études et des entreprises vont être lancées.

### Centre de secours

Le permis de construire de la future caserne a été accordé le 13 septembre dernier. Les appels d'offre



sont en cours de finalisation. La nouvelle structure devrait être mise en service au mois de novembre 2013.

Le montant des travaux est estimé à 2 494 996 € HT dont 24 % seulement devraient être à la charge de la CCBI.

## Transports scolaires

Le Conseil général du Morbihan a revalorisé sa participation au coût du transport scolaire en la portant à 7 371 €/mois soit une augmentation de 1,12 %.

## Aménagement numérique

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) du Morbihan a été adopté le 06/12/2011. Ce schéma doit permettre de couvrir en très haut débit l'ensemble du territoire départemental.

Pour Belle-Île, les sites prioritaires qui nécessitent un raccordement en fibre optique dès la première phase de déploiement numérique sont :

- L'hôpital local Yves Lanco, à Le Palais
- Les mairies de Bangor, Le Palais, Locmaria et Sauzon
- Les bureaux de la CCBI
- Les collèges Lotte (public) et Sainte Croix (privé)
- La zone artisanale de Mérézelle à Le Palais
- Le nouveau centre de secours.

3 zones feront l'objet d'une montée en débit (jusqu'à 8Mbits/s) :

- Commune de Palais (Bégarosse)
- Commune de Bangor (Le Varech)
- Commune de Sauzon (route de Bormené)

pour un coût de 118 279 €, soit 50 % de la dépense.

## Espaces naturels

Le Conservatoire du littoral reverse à la CCBI une partie de la taxe dite Barnier, soit 32 047 € pour 2011, à affecter exclusivement aux espaces naturels.

À noter : En 2012, la loi a étendu la perception de cette taxe tout au long de l'année.

Natura 2000 : Les actions conduites dans le cadre de Natura 2000 sont poursuivies. Le montant prévisionnel pour l'année 2012 s'établit à 28 709,80 € totalement financés.

Natura 2000 en mer : Projet en collaboration avec les pêcheurs de l'île. Dans le souci du maintien d'une activité de pêche durable et pérenne, et en partenariat avec les comités régional et départemental des pêches et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), la CCBI souhaite intervenir et amender en concertation le document d'objectifs des actions inhérentes à l'extension marine du site Natura 2000.

Le projet sera mené par un chargé de mission pendant 21 mois. Il interviendra en appui du chargé de mission Natura 2000 de Belle-Île.

Le coût du projet est le suivant :

- Mission marine : 48 500 €, financés à 100 %
- Mission Natura 2000 : 37 000 €, financés à 50 %

## Jeunesse : « Art FOND'CALE » 2012

Art FOND'CALE 2012 se déroulera du lundi 5 au samedi 10 novembre 2012 à la salle Arletty.

Des stages seront proposés :

- L'audiovisuel, création vidéo nocturne par l'association « Les tempêtes »
- La découverte de la marqueterie avec M. et O. THUILLIER
- Le mixage sur platine par R. MORVAN
- Les arts culinaires bio par l'association « Eau vivante »
- « L'art Poterie Terre » par V. DEBRUYNE

- La danse orientale, la musique et le chant par l'association « La puce à l'oreille »

et des spectacles présentés :

- Le vendredi 9 novembre : spectacle démonstratif présenté à 20 h par les élèves stagiaires
- Le samedi 10 novembre à 18 h 00 : spectacle interactif jeune public « Les tambours d'Akatu » par Akatu Musics EURL
- Le samedi 10 novembre à 19 h 30 : spectacle « Le cabaret des Équilibros » présenté par l'association Équilibro

Le montant total de l'évènement est égal à 6 975 €. Une demande de subvention est adressée au Conseil général du Morbihan.

## Petite enfance : « Marmaille » 2012

Le festival petite enfance 2012 aura lieu du lundi 19 au vendredi 23 novembre 2012 et s'appellera dorénavant « Marmaille en mer ».

Six spectacles seront proposés :

- Le lundi 19 novembre, à 17 h et 18 h, à la salle Arletty à Palais : « Petit à petit » par la compagnie L. DESCHAMPS – La tête à Toto
- Le mardi 20 novembre, à 17 h, à la salle polyvalente de Bangor : « Noisette et ses amis » par S. NIEL
- Le mercredi 21 novembre, à 10 h 30, à la salle de Lannivrec à Locmaria : « Noisette part vers de nouvelles aventures » par S. NIEL
- Le mercredi 21 novembre, à 18 h, à la salle Arletty à Palais : « La maison-rêve » par la compagnie Gazibul
- Le jeudi 22 novembre, à 18 h, à l'école Sainte Marie à Sauzon : « Mambala » par S. NIEL
- Le vendredi 23 novembre, à 18 h, à la salle Arletty à Palais : « ZBOÏNG » par la compagnie Imaginaire

Le montant total de l'opération est égal à 7 000 €. Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil général du Morbihan.

## Restauration collective

La cantine doit faire l'objet de contrôles permanents quant à l'hygiène. C'est « LDA du Morbihan » qui procédera aux analyses microbiologiques pour un montant annuel forfaitaire de 613,80 € HT.

Le personnel communal qui surveille les enfants des écoles maternelle et primaire publiques de Palais est mis à disposition de la CCBI le temps de la pause du midi. Il convient de préciser, pour lever toute ambiguïté, que la responsabilité de la CCBI ne s'exerce que dans l'enceinte du restaurant scolaire. La surveillance de la cour de l'école et l'accompagnement des enfants vers la cantine restent de la responsabilité de la commune de Palais. Un avenant va donc modifier la convention initiale pour le préciser.

## Divers

Un chargeur de tracteur qui n'est plus homologué est cédé à un particulier au prix de 550 € TTC.

Les visites de contrôles règlementaires des bâtiments du site des Poulains, de la salle Arletty et de la maison des associations seront effectuées par CETE APAVE, pour un montant de 2 850 € HT.

Les bureaux de la communauté de communes donnent des signes inquiétants quant à leur stabilité. DEKRA inspectera très rapidement le bâtiment, pour un montant de 810 € HT.

## Le président lève la séance à 21 h 25.

~~~~~

Consultez le site de la communauté de communes ([www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr)) pour avoir tous les détails de l'actualité.

Prochains conseils communautaires : Salle Arletty, à 20 h, 18 octobre & 15 novembre 2012, séances publiques.



# Le recto-verso

Communauté de Communes

Bangor – Le Palais – Locmaria – Sauzon

ccbi.fr

Le site de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer

La CCBI  
Les espaces naturels  
les Déchets  
L'eau et l'assainissement  
Enfance et jeunesse  
Vie associative et culturelle  
L'agriculture  
Le tourisme

#### Actualités

#### Offres d'emploi

#### Marchés publics

## Séance du 18 octobre 2012

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

\* Étaient présents :

G. BERTHO, A. CASTERS, F.X. COULON, P.Y. DÉSARD, B. GIARD, T. GROLLEMUND, C. GUILLOTTE, A. HUCHET, G. LE CLECH, F. LE GARS, M.F. MORVAN, N. NAUDIN, J. OLIÉRIC, M.C. PERRUCHOT, G. TANGUY, P. VIARD

\* Étaient absents excusés (ayant remis J.Y. BANNET, M.L. MATELOT  
pouvoir) :

\* Était absent excusé : (n'ayant pas remis J. MORVANT  
pouvoir)

\* Était également présent : F. BESNIER (C.C.B.I.)

Le secrétaire de séance est désigné : Il s'agit de Marie-Christine PERRUCHOT.

### Assainissement collectif

Les tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2013 (part CCBI) n'augmentent pas cette année et sont les suivants :

|                                        |         |
|----------------------------------------|---------|
| - Abonnement :                         | 40,00 € |
| - Tranche de 0 à 30 m <sup>3</sup> :   | 1,05 €  |
| - Tranche de 31 à 85 m <sup>3</sup> :  | 1,05 €  |
| - Tranche de 85 à 120 m <sup>3</sup> : | 1,60 €  |
| - Tranche > à 120 m <sup>3</sup> :     | 1,65 €  |

Pour les usagers qui s'alimentent en eau à partir de puits ou forages pour une partie ou la totalité de leurs usages domestiques, la redevance sera calculée sur la base de 85 m<sup>3</sup> par an (se renseigner à la CCBI au 02 97 31 83 04).

### SISE (ex BRISE)

L'association « la BRISE » puis le Service Intercommunal de l'Information Sociale et de l'Emploi (SISE) travaillent depuis de nombreuses années en partenariat avec la Mission locale du Pays d'Auray. Ce partenariat a pour objectif :

- d'assurer aux jeunes bellilois le même service qu'aux jeunes du continent ;
- de développer, en partenariat, des réponses en fonction des besoins repérés ;
- de diagnostiquer les besoins des jeunes demandeurs d'emploi (et de formation) de Belle-Île ;
- d'évaluer l'action sur le territoire.

La Mission locale s'engage à verser, pour 2012, une subvention de 4 644 €.

### Associations

La demande d'utilisation gratuite de la cuisine du restaurant scolaire et de trois barnums, en complément de la salle Arletty par l'association

« Eau vivante », dans le cadre de l'organisation éco-solaire « Kantadour » (du 29 octobre au 4 novembre) est refusée majoritairement par le conseil.

Celle de l'association « Bellithon », organisatrice du téléthon 2012 à Belle-Île en décembre, concerne l'utilisation de la salle Arletty les 2, 7 et 8 décembre ainsi que la cuisine du restaurant scolaire les 7 et 8 décembre. Le conseil accorde la gratuité à l'unanimité.

L'association du festival des îles du Ponant (AFIP) a organisé les 14, 15 et 16 septembre derniers le festival des insulaires à Belle-Île. Le vice-président donne le bilan synthétique de l'évènement qui a été un succès :

- Le budget : 180 000 € (215 000 à l'île d'Yeu) et 20 000 € d'excédents
- Les visiteurs : 15 000 cumulés soit 10 000 visiteurs
- Les bénévoles : plus de 100
- La presse : 60 articles de presse + France 3 et Radio bleue Armorique
- L'organisation : 9 groupes soit 18 réunions + 2 réunions publiques
- Feu d'artifice : coût 10 000€
- Prochaine édition : en 2013 à Ouessant et à Molène les 20 et 21 septembre.

### Divers

Le 14 juillet 2012 a eu lieu, à Belle-Île, le concours d'élevage du cheval breton. Le syndicat d'élevage du cheval breton du Morbihan offre aux éleveurs bellilois une assistance technique et contribue à suivre l'amélioration de la sélection de la race sur l'île. Les frais de déplacement des jury-experts à l'occasion de ce concours sont pris en charge par le CCBI à hauteur de 171,90 €.

**La fibre optique :** L'un des trois câbles qui alimentent Belle-Île en électricité va être remplacé. Ne serait-ce pas là l'occasion unique et inespérée de faire venir la fibre optique sur l'île qui devrait contribuer à favoriser le maintien d'une activité économique diversifiée en favorisant l'émergence de nouvelles activités (télétravail, télé médecine,

plateforme de ventes, ...). Ainsi, Belle-Île pourra-t-elle rester une île vivante, attractive toute l'année et ouverte à tous. Un courrier a été adressé à ce sujet à Monsieur le président du Conseil général.

**Le président lève la séance à 21 h 06.**



## L'actualité de la C.C.B.I.

Consultez le site de la communauté de communes ([www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr)) pour avoir tous les détails.

Prochain **conseil communautaire**, salle Arletty, le jeudi 13 décembre à **18 h 30**. Les séances du conseil sont publiques.

### À vendre :

#### Renault trafic :

Puissance 8 CV / 9 places  
Date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation le 18/08/1992  
Compteur kilométrique défectueux, estimation à 200 000 km  
Contrôle technique OK fait le 03/10/2012  
Estimation de prix : 500 €



#### Citroën Berlingo :

Puissance 7 CV / date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation le 04/02/1997 / 163 551 km  
À vendre pour pièces  
Estimation de prix : 300 €



### 1<sup>ère</sup> édition du festival « Marmaille en mer »

Organisé par la CCBI et l'Espace Jeunesse (Association Les Pep 56), du 19 au 23 novembre prochain, un spectacle par jour pour les enfants de 12 mois à 18 ans et plus dans les 4 communes de l'île. Afin de permettre à un maximum d'enfants de bénéficier des spectacles, pour les spectacles « Petit à petit » et « La maison de rêve », le nombre d'accompagnateurs est limité à 1 adulte pour 2 enfants car le nombre de place est limité. Tarifs : 3 € par spectateur. Réduction de 30 % sur les tarifs sur présentation du pass'ilien. Réservation auprès de Françoise COUIC au 06 86 11 56 34.

### Le métier d'assistant(e) maternel(le) agréé(e) vous tente ?

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance qui a la responsabilité du bien-être, de l'éveil et de la sécurité de l'enfant **à son domicile**.

Ce métier est le seul que l'on peut exercer en étant en congé parental.

Ces fonctions demandent des compétences, un savoir-faire et des qualités (écoute, disponibilité, patience, responsabilité, organisation...) qui en font un métier reconnu par un agrément délivré par le Conseil général du Morbihan.

Au terme d'une 1<sup>ère</sup> partie de formation de 60 h il est possible d'accueillir des enfants.

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance dont les compétences sont attestées par une formation obligatoire (120 h) pouvant déboucher sur une équivalence au 1<sup>er</sup> niveau du CAP petite enfance.

Des formations complémentaires sont proposées chaque année, après la formation obligatoire.

Afin de favoriser le développement de l'offre d'accueil individuel et renforcer l'attractivité du métier d'assistant(e) maternel(le), les CAF versent une prime à l'installation de 300 ou 500 € aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s pour la première fois.

Pour tout renseignement sur l'agrément, le métier, contactez le Relais Assistantes Maternelles (un service de l'association Gribouille) au 02 97 31 49 95 - Mail : [ram.belle-ile@wanadoo.fr](mailto:ram.belle-ile@wanadoo.fr) - Site : <http://www.rambelleile.com/>

Afin de rompre l'isolement que peut engendrer le métier, le Relais Assistantes Maternelles de Belle-Île organise chaque semaine des matinées d'éveil à destination des enfants et des assistant(e)s maternel(le)s, des gardes d'enfant à domicile (dans le cadre de la PAJE). Des réunions d'analyse de la pratique professionnelles sont également proposées, ainsi que de la documentation spécifique.

Une Semaine de Spectacles pour les 1 à 7 ans

Tarifs par spectacle : 3 euros par spectateur (enfant et parent)  
Tarif insulaire sur présentation de la carte : 30 % de réduction

Réervations : Appeler rapidement au 06 86 11 56 34 car le nombre de places est limité.

Afin de permettre à un maximum d'enfants de bénéficier des spectacles, le nombre d'accompagnateurs sera limité à un adulte pour 2 enfants pour les spectacles "Petit à petit" et "La Maison Rêve".

De Lundi 19 au Vendredi 23 novembre 2012

Marmaille en Mer Programme

Festival Petite Enfance pour les 1 à 7 ans



# Le recto-verso

Communauté de Communes

Bangor – Le Palais – Locmaria – Sauzon

ccbi.fr

Le site de la Communauté de  
Communes de Belle-Île-en-Mer

La CCBI  
Les espaces naturels  
les Déchets  
L'eau et l'assainissement  
Enfance et jeunesse  
Vie associative et culturelle  
L'agriculture  
Le tourisme

Actualités

Offres d'emploi

Marchés publics

\* Étaient présents :

\* Était absent excusé (ayant remis pouvoir) :

\* Était absente excusée (n'ayant remis pouvoir) :

\* Étaient absents non excusés (n'ayant remis pouvoir) :

\* Était également présente :

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

G. BERTHO, A. CASTERS, F.X. COULON, B. GIARD,  
T. GROLLEMUND, C. GUILLOTTE, A. HUCHET, G. LE CLÉCH,  
F. LE GARS, M.F. MORVAN, J. MORVANT, N. NAUDIN,  
J. OLIÉRIC, M.C. PERRUCHOT, G. TANGUY

J.Y. BANNET

M.L. MATELOT

P.Y. DÉSARD, P. VIARD

M. LE MOIGNE (CCBI)

Le conseil communautaire approuve la nomination de Madame PERRUCHOT en tant que secrétaire de séance.

## Déchets

- + Lors de leur stockage et sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets stockés à Chubiquer produisent une fraction liquide appelée « lixiviats ». Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités. C'est à SAUR qu'est confiée cette tâche par convention et ce jusqu'au 31 décembre 2021.
- + Pour sensibiliser les usagers sur les collectes des déchets et au vu de la nette dégradation du tri durant cette saison (qui a créé un manque à gagner de plus de 40 000 €), il est décidé de recruter un saisonnier pour la saison pendant 4 mois à compter du mois d'avril 2013.

## Personnel

- + La CCBI a souscrit avec la mutuelle Prévadiès un contrat collectif. Les cotisations 2013 sont fixées par avenant.
- + Un emploi de chargé de missions PLU-TRANSPORT-HANDICAP est créé en lieu et place d'un emploi de chargé de mission PLUI-SPANC-ACCESSIBILITÉ. Ses missions seront les suivantes :  
**PLU** : Responsable du SECPLU (service mutualisé d'élaboration en commun des PLU) – coordination technique et administrative de l'élaboration des quatre dossiers, en lien avec les études SCOT  
**Transport** : Suivi des conventions de transport public et scolaire – développement de nouvelles formes de mobilité  
**Handicap** : Élaboration et suivi du PAVE intercommunal (plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics)
- + Des agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon, il convient donc de mettre à jour le régime indemnitaire.
- + Comme prévu lors du conseil du 23 octobre dernier, il est décidé la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 d'un emploi de chargé de mission marin-espaces naturels (Natura 2000 en mer), largement financé, pour 21 mois.
- + Un fonctionnaire remplit les conditions et sera donc promu à l'échelon spécial.

## Abattoir

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le responsable de l'abattoir devra détenir un certificat de compétence et devenir « Responsable protection animale des animaux de boucherie dans le cadre de leur mise à mort ». Ce certificat lui sera délivré lors d'une formation qu'il devra suivre auprès de l'organisme ADOFIA pour un montant de 750 € HT.

## Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

- + Dans le cadre de l'arrêté du 7 mars 2012 qui fixe les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectifs, un règlement du service est adopté. ([www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr) - contact Merriel LE MOIGNE CCBI).
- + La redevance 2013 relative au fonctionnement est fixée à 155 € majoré de 100 % en cas d'impossibilité d'accès du service à la propriété privée liée soit au refus de l'utilisateur, soit à l'absence de réponse pour la réalisation du contrôle malgré plusieurs avis de visite.

## Lutte contre les rongeurs

L'abattoir, le restaurant scolaire, l'aérodrome, le site des Poulains et les ateliers doivent faire l'objet d'un travail de prévention et de lutte contre les rongeurs, insectes et autres animaux indésirables. C'est la société FARAGO qui a été retenue pour un montant annuel de 980 € HT.

## Salle Arletty

- + **Spectacle de Noël** : La CCBI organise un spectacle de Noël le jeudi 13 décembre 2012. Il s'agit de « Circus-circus » à destination des enfants de toutes les écoles primaires et maternelles de l'île (coût : 840 €).
- + **Programmation culturelle 2013** :  
1) Dimanche 27 janvier (15 h 30) : Concert de Gospel  
Y seront gracieusement invitées les 3 chorales de l'île.



- 2) Samedi 23 (20 h 30) & dimanche 24 février (14 h) : Tour de chant en hommage à Charles AZNAVOUR par Benoit MARÉCHAL  
Y seront gracieusement invités tous les bénévoles et tous les hébergeurs du festival des insulaires.
- 3) Samedi 30 (20 h 30) & dimanche 31 mars (14 h 30) : Chorales
- 4) Du samedi 27 avril au samedi 4 mai : Semaine des arts (Samedi 27 et dimanche 28 : Sauzon ou Palais - Lundi 29 et mardi 30 : Palais ou Sauzon - Mercredi 1<sup>er</sup> et jeudi 2 : Locmaria - Vendredi 3 et samedi 4 : Bangor)
  - ✦ Palais : Cinéma/Arts vivants/Danse/Musique
  - ✦ Sauzon : Musique/Photos/Théâtre
  - ✦ Locmaria : Littérature/Chants/Musique

- ✦ Bangor : Peinture/Musique/Art culinaire/Arts vivants (magie - théâtre)
- 5) Mai : Journée des incorruptibles en lien avec la médiathèque de Palais
  - 6) Samedi 8 juin (20 h 30) : Gala du foyer socio-culturel
  - 7) Juillet/août : Pas de programmation
  - 8) Septembre : Festival « Les insulaires » à Ouessant et Molène
  - 9) Octobre : Théâtre & Art FOND'CALE
  - 10) Novembre : Festival « Marmaille en mer »
  - 11) Décembre : Magie

**Le président lève la séance à 21 h 52.**



## L'actualité de la C.C.B.I.

Consultez le site de la communauté de communes ([www.cbci.fr](http://www.cbci.fr)) pour avoir tous les détails.

**Conseil communautaire** : Mardi 15 janvier 2013 à 20 h -  
Séance publique à la salle Arletty

**Réseau TIM, bougez en bus...**



Le réseau TIM organisé par le conseil général, relie entre elles les principales communes et villes du département.

Les transports collectifs, c'est économique, écologique, convivial - ou tout simplement pratique pour s'éviter le stationnement ou la conduite - mais les connaissez-vous vraiment ?

Pour 2 € seulement, vous pouvez sillonner le département en toute tranquillité sur les 18 lignes TIM. Alors n'hésitez plus, prenez le car !

La ligne **TIM n° 1 VANNES-AURAY-QUIBERON** assure des correspondances bateaux à la gare maritime de Quiberon afin de se rendre sur notre territoire.

### Pour se renseigner, 3 possibilités :

- Par téléphone (*prix appel local à partir d'un poste fixe*)
- Sur internet : [www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)
- Dans votre mairie, en retirant une fiche horaire ou en consultant le guide TIM

### Le saviez-vous ?

- Les cars TIM ont transporté 510 000 voyageurs sur un an, soit environ 1 400 voyages non scolaires par jour (+ 25 % depuis 2008).
- Outre le billet à 2 €, le réseau TIM propose la carte TIM10 à 15 €, l'abonnement jeune (- 26 ans) à 32 €/mois et pour les moins jeunes à 42 €/mois.
- Selon l'ADEME, le coût annuel d'une voiture est de 6 000 €/an.
- Pour un déplacement en Bretagne autrement qu'en voiture, un site pour le préparer : [breizhgo.com](http://breizhgo.com)

### À vendre :

Pour plus d'information sur ces véhicules, vous pouvez contacter l'atelier de la communauté de communes au 02 97 31 58 19. Toutes les offres doivent nous parvenir pour le 31 janvier 2013 au plus tard.



#### Renault trafic :

Puissance 8 CV  
9 places  
Date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation : 18/08/1992  
Compteur kilométrique défectueux, estimation à 200 000 km  
Contrôle technique OK du 03/10/2012  
Estimation de prix : 500 €

#### Citroën Berlingo :

Puissance 7 CV  
1<sup>ère</sup> mise en circulation : 04/02/1997  
163 551 km  
À vendre pour pièces  
Estimation de prix : 300 €



Offres de prix à faire à la CCBI pour les deux véhicules suivants :



#### Renault 4 fourgonnette :

Puissance 6 CV  
1<sup>ère</sup> mise en circulation : 15/05/1984  
184 380 km  
Contrôle technique OK du 27/11/2012

#### Renault trafic :

Puissance 8 CV  
1<sup>ère</sup> mise en circulation : 19/10/1993  
174 106 km  
Contrôle technique OK du 13/11/2012



### Le métier d'assistant maternel agréé vous tente ?

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance qui a la responsabilité du bien-être, de l'éveil et de la sécurité de l'enfant **à son domicile**. Ce métier est le seul que l'on peut exercer en étant en congé parental.

Ces fonctions demandent des compétences, un savoir-faire et des qualités (écoute, disponibilité, patience, responsabilité, organisation...) qui en font un métier reconnu par un agrément délivré par le Conseil général du Morbihan.

Au terme d'une 1<sup>ère</sup> partie de formation de 60 h il est possible d'accueillir des enfants.

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance dont les compétences sont attestées par une formation obligatoire (120 h) pouvant déboucher sur une équivalence au 1<sup>er</sup> niveau du CAP petite enfance.

Des formations complémentaires sont proposées chaque année, après la formation obligatoire.

Afin de favoriser le développement de l'offre d'accueil individuel et renforcer l'attractivité du métier d'assistant maternel, les CAF versent une prime à l'installation de 300 ou 500 € aux assistants maternels agréés pour la première fois.

Pour tout renseignement sur l'agrément, le métier, contactez le Relais Assistantes Maternelles (un service de l'association Gribouille) au 02 97 31 49 95

Mail : [ram.belle-ile@wanadoo.fr](mailto:ram.belle-ile@wanadoo.fr)

Site : <http://www.rambelleile.com/>

Afin de rompre l'isolement que peut engendrer le métier, le Relais Assistantes Maternelles de Belle-Île organise chaque semaine des matinées d'éveil à destination des enfants et des assistants maternels, des gardes d'enfant à domicile (dans le cadre de la PAJE). Des réunions d'analyse de la pratique professionnelles sont également proposées, ainsi que de la documentation spécifique.



## Séance du 13 décembre 2012

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Thibault GROLLEMUND est nommé secrétaire de séance de ce conseil.

Un délégué représentant la commune de Bangor a démissionné de son poste de délégué communautaire. Il s'agit de Philippe VIARD.

### Eau

La communauté de communes a transféré la gestion de l'eau potable au syndicat départemental « Eau du Morbihan » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les dernières écritures comptables permettant de clore le transfert sont réalisées. Après transposition des comptes, 766 747,33 € sont crédités à la collectivité.

### Prise de nouvelles compétences

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, c'est la communauté de communes qui aura en gestion le complexe sportif du Gouerch qui comprend un terrain de foot, des vestiaires, une salle omnisport, des terrains de tennis, un dojo, une salle de réunion et une rampe de skate. Le transfert sera intégralement à la charge de la CCBI.

Les conseillers communautaires décident de soutenir le dispositif d'information et de coordination en faveur des personnes âgées : c'est-à-dire de participer au financement d'un poste d'assistante sociale à temps plein sur Belle-Île et d'un poste d'ergothérapeute à raison de 12 jours par an.

### Déchets

Les tarifs 2013 pour les particuliers et les professionnels de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) sont votés. Ils sont consultables sur le site de la CCBI [www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr) ou au secrétariat de la CCBI.

### Assainissement

La nouvelle station d'épuration dont les travaux vont bientôt commencer à Bruté est en partie financée par l'Agence de l'eau de deux façons :

Par une subvention d'un montant de 1 085 000 € (35 % du montant total des travaux = à 3 millions

d'euros) et par une avance remboursable (à taux zéro) d'un montant de 1 240 000 €.

### SISE (ex BRISE)

Le service va mettre gratuitement ses locaux à la disposition d'une auto-école permettant ainsi aux bellilois de suivre les cours du code à Belle-Île.

### Abattoir

L'activité de l'abattoir est saisonnière, aussi convient-il d'aménager les horaires du responsable et des opérateurs selon ce rythme. Ils travailleront donc plus en été et moins en hiver.

### Salle Arletty

Le bilan d'activité est plutôt positif : Plus de 5 000 spectateurs ont fréquenté la salle.

Programmation 2013 : L'année culturelle débutera dès le dimanche 27 janvier avec la programmation d'un concert de « soul gospel » à 15 h. Le budget imparti au spectacle est de 4 734,60 € et les tarifs fixés à 7 € pour les plus de 12 ans, gratuit pour les moins de 5 ans (moins 30 % sur présentation de la carte insulaire).

### Marchés publics

Le conseil est informé des marchés publics à procédure adaptée qui ont été passés en 2012 et pour lesquels le président a une délégation de signature permanente.

### Transports

La CCBI a confié la gestion du service public des transports à la société FAL CARS.

Bilan 2012 : La fréquentation qui était en hausse depuis 2008 avec un pic en 2011 accuse une légère baisse en 2012, soit 10 000 passagers de moins (105 936).

En 2013 : Des modifications vont être apportées aux dessertes et aux arrêts (renseignements auprès de B. ROGNON--SÄÄSKI : 02 97 31 83 04 à la CCBI). Toutes ces modifications seront officialisées par un avenant au contrat initial.

## Finances

En fin d'année, les comptes sont arrêtés et ajustés. Trois décisions modificatives au budget initial, voté en mars dernier, sont votées. Il ne s'agit pas de dépenses supplémentaires mais d'opérations d'ordre.

## Centre de secours

Les travaux du futur casernement ont été divisés en 12 lots. Après négociations avec les entreprises, le montant total serait de 2 648 548 €, dont 32 % resteront à la charge de la CCBI.

## Divers

L'un des contrats de maintenance des copieurs des bureaux de la CCBI doit être renouvelé avec la société Repro Conseil à raison de 0,01 € H.T. par copie.

## Fibre optique : Alimentation de Belle-Île

L'un des trois câbles qui alimentent Belle-Île en électricité doit être remplacé. ERDF prévoit donc la fourniture et la pose d'un nouveau câble électrique HTA sous-marin en lieu et place du précédent entre Quiberon et Belle-Île. Ce câble, à terme, sera intégré dans la concession électrique morbihannaise. Les élus communautaires souhaitent que soit passée en même temps la fibre optique pensant qu'il s'agit là d'une occasion unique et inespérée d'alimenter Belle-Île en très haut débit. La fibre optique contribuera à favoriser le maintien d'une activité économique diversifiée en favorisant l'émergence de nouvelles activités (télétravail, télémédecine, plateforme de ventes, ...), ainsi Belle-Île pourra-t-elle rester une île vivante, attractive toute l'année et ouverte à tous.

Le Syndicat Départemental d'Énergie du Morbihan (SDEM), autorité concédante départementale en électricité dont fait partie la CCBI propose son ingénierie.

## Actualités

---

### Conseils communautaires

Prochains conseils communautaires, à 20 h, les mardi 29 janvier et jeudi 21 février 2013 salle Arletty. Les séances du conseil sont publiques.

### Service public de l'assainissement non collectif

Le montant de la redevance 2013 pour le contrôle de fonctionnement des installations d'assainissement non collectif produisant une charge brute de pollution supérieure à 20 Équivalents Habitants (soit les habitations avec plus de 10 chambres) est fixé à 155 €.

---

## Identité visuelle

2013 sera synonyme d'une nouvelle identité visuelle pour la communauté de communes et l'office de tourisme de Belle-Île dont voici les nouveaux logos :



**Le président lève la séance à 21 h 27.**